

## Synthèse n° 12, Octobre 2011

### **L'économie au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

-----

**1. Le projet stratégique du ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement vise à renforcer la lisibilité de son action, et à renouveler sa réflexion sur les manières de mobiliser efficacement les moyens et les métiers.** En particulier, le ministère doit, au travers des actions qu'il porte, contribuer à réduire les incohérences entre les logiques d'action particulières ou sectorielles des acteurs au quotidien, et ce qui est nécessaire au bien commun, comme le renouvellement et la préservation des ressources naturelles, les enjeux climatiques, la compétitivité économique, la cohésion sociale...

**2. L'analyse économique apparaît ici directement concernée, puisque l'objet même de l'économie publique (et des différentes disciplines de l'économie associées aux secteurs dont le ministère à la charge) est de fournir les éléments d'éclairage pour arbitrer entre ces différents objectifs, et surtout de proposer des instruments pour les concilier au mieux.** Par ailleurs, l'affirmation de la perspective du développement durable dans l'intitulé du ministère reflète la conviction que relever le défi de la soutenabilité nécessite des transformations profondes de tous les modes de production et de consommation, et un effort sans précédent dans les domaines de la R et D et des infrastructures. Plus concrètement, les régulations et projets sectoriels sont soumis à des contraintes toujours plus aiguës pour concilier efficacité économique, maîtrise des risques, et protection de l'environnement. La prise en compte de la dimension économique est donc structurante pour l'action du ministère.

#### **I. Eléments de constat**

**3. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, le ministère apparaissait comme « leader » en matière d'expertise économique, notamment en ce qui concerne les choix d'investissements et la tarification publique.** Aujourd'hui, son rôle semble s'être réduit, même si les directions générales disposent de compétences économiques, et que le Conseil Général et le Commissariat Général y consacrent des moyens substantiels. Au sein de ce dernier, le « SEEIDD » développe des outils et modèles pour conseiller l'élaboration des politiques, et les évaluer *a priori* et *a posteriori*. Les études correspondantes apparaissent de qualité, et le ministère dispose ainsi de compétences précieuses, notamment dans les domaines de l'évaluation du coût des dommages à l'environnement, ou de l'évaluation des projets d'investissements et de leur financement. Mais ces capacités apparaissent souvent méconnues, ou insuffisamment utilisées lors des choix les plus stratégiques.

**4. Ces services participent aussi au processus de définition, sous l'égide du CAS, de méthodes et valeurs de référence pour évaluer les politiques et projets publics, comme le taux d'actualisation public, le prix du carbone, ou encore les coûts des atteintes aux milieux naturels.** Le cadre correspondant, dont la dernière pièce est le rapport Gollier sur la prise en compte du risque, est reconnu internationalement comme étant du meilleur niveau, et particulièrement pertinent pour développer les politiques visant le long-terme, ou confrontées

à de nombreux risques et incertitudes. Le ministère doit donc pleinement s'appropriier ces références et les mettre en œuvre.

**5. Le ministère apparaît par ailleurs en avance dans le développement de relations avec le monde académique, au travers de la composition de ses commissions consultatives, de ses conseils scientifiques, et des conventions avec les « RTRA ».** Ceci complète donc et démultiplie ce que peut faire le CEDD, pour que le ministère ait accès aux résultats récents de la recherche en économie. Cependant, ce dialogue devrait s'ouvrir au delà de l'économie des ressources rares, du climat et de l'écologie.

## **II. Recommandations**

**6. S'assurer que le ministère dispose de capacités d'expertise appropriées dans l'ensemble des thématiques concernées.** A cet égard, les manques semblent actuellement se situer dans les domaines de l'urbanisme et du logement, de l'évaluation des dimensions sociales des politiques, et de la régulation économique des réseaux ( énergie, transports, eau, gestion des déchets...)

**7. Viser un rôle intégrateur de l'expertise économique, qui devrait en effet naturellement contribuer à la cohérence de l'action du ministère.**

**8. Élargir la fonction d'animation, assurée par les services d'études, qui doit non seulement viser les directions générales, mais aussi impliquer les services d'études des opérateurs du ministère, de manière à élaborer de véritables approches partagées au sein de l'Etat.** Au-delà, cette fonction doit viser tous les acteurs publics concernés, et contribuer au dialogue avec les parties prenantes, notamment celles des Grenelles.

**9. Réexaminer la politique de diffusion des études et des évaluations économiques, jugée peu visible.** Pourtant, la possibilité de se les approprier par le public et d'en débattre est un moyen de construire des politiques pérennes, comprises et acceptées. Certes, il convient de s'assurer que la diffusion des travaux d'études ne brouille pas la communication du ministère. Mais, a contrario, cette diffusion est le plus souvent source de crédibilité et de légitimité pour son action. Il importerait donc de définir des règles permettant de concilier au mieux ces différentes exigences, en s'inspirant des meilleures pratiques.

**10. Poursuivre le développement des relations avec le monde de la recherche en économie.** Deux pistes sont ici à approfondir :

- le niveau de la formation doctorale, avec, à la fois, la formation par la recherche des ingénieurs de l'Etat, et l'accueil de doctorants dans les services, les bourses CIFRE ayant montré en effet, dans le monde de l'entreprise, l'intérêt de mettre des doctorants dans une démarche professionnalisante, et les bénéfices indirects de développer ainsi des partenariats de long-terme entre recherche et opérationnel ;

- assurer un meilleur accès aux enquêtes statistiques et bases de données détenues par l'administration, pour favoriser le développement d'études économiques dans les domaines d'action du ministère. Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, cet accès pourrait notamment, par des conventions appropriées, être facilité aux universitaires qui contribuent directement à l'action du ministère, au travers de leur participation à ses conseils.